



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 17 mars 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUÏ, Héritier LUNDA, Karla AREL, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Naïma FERROUDJI, Isabelle QUESNEL, Franklin OBIANYOR, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Jérémy SIMON, Marie-France MICOUD, Marie-Noëlle ROLLY, Quentin CHOLLET, Mélanie SCHLATTER, Thierry BESSE, Thomas ZLOWODZKI Nancy LE FOLL.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Maria DE JESUS CARLOS (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Danièle GARCIA (pouvoir à Héritier LUNDA), Séverine BUSSON (pouvoir à Philippe ROGER), Brahim OUAREM (pouvoir à Frédéric PETITTA), Franck CHAUVEAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Eléonore MORENO (pouvoir à Nadia CARCASSET), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Patricia BARTOLI (pouvoir à Michelle BOUCHON), Farah QADHI (pouvoir à Alice SEBBAG), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Mohammed ZAOUÏ), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY)

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 28
représentés : 11
absents :

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Monsieur Philippe DECOMBLE est élu secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2024

Délibération n°24-6

DGA : Anne FEVRIER-LAMY

Service : Enfance-Scolaire

Affaire suivie par Thierry FOURNIER

ATTRIBUTION D'AIDES EXCEPTIONNELLES COMMUNALES AUX ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DANS LE CADRE DE PROJETS SPECIFIQUES ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la Commission Education, Jeunesse, Citoyenneté, Politiques Sportives, Culture, Patrimoine, Histoire de la ville réunie le 5 mars 2024,

CONSIDERANT l'élaboration de divers projets culturels, sportifs et autres visant à favoriser les besoins éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville,

CONSIDERANT que la Municipalité souhaite soutenir financièrement ces initiatives après consultation des dossiers présentés et avis favorable de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale,

CONSIDERANT que pour l'année 2023/2024, des écoles maternelles et élémentaires de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois pourront bénéficier des subventions.

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer les subventions relatives à divers projets d'écoles de la Ville pour un montant total de **2 734.80 €**, de la manière suivante :

PROJETS DIVERS :

ECOLES MATERNELLES	ECOLES ELEMENTAIRES
GAGARINE = 1 057, 80 €	AUBEL = 477,00 €
PERGAUD = 600,00 €	JAURES = 600,00 €

DECIDE de verser ces aides aux coopératives des écoles concernées,

DIT que les dépenses correspondantes sont inscrites à l'imputation 65744 au budget communal.

VOTE

Pour : 39

Contre :

Abstention :

Pour extrait conforme.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération